



PA16-CONTRÔLES ET CONTENTIEUX DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES SUR LES ALCOOLS

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Distance learning

Contenu pédagogique



Public visé

Responsables douane et accises, responsables administratifs et financiers, entrepositaires agréés, négociants et producteurs d'alcools et de boissons, représentants en douane, juristes.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants sont capable de :

- Identifier l'administration compétente, les pouvoirs de contrôle mobilisés et les documents exigibles lors d'un contrôle en matière de contributions indirectes sur les alcools.
- Organiser la réponse de l'entreprise pendant le contrôle et au stade des observations (délais, charge de la preuve, pièces à produire).
- Choisir et mettre en oeuvre la voie de règlement adaptée : régularisation, transaction, réclamation ou recours juridictionnel.



Description

Le paysage après la réforme de la fiscalité des accises

- CIBS et recodification des accises,
- Répartition DGDDI/DGFIP,
- Obligations déclaratives (DRM, EMCS/Gamma),
- Notion de manquants et pertes.

Les contrôles : acteurs et pouvoirs

- Typologie des contrôles (sur pièces, en entrepôt, droit de communication),
- Documents exigibles,
- Droits et obligations de l'opérateur pendant les opérations.

Cas pratique n° 1 :

Simulation d'un contrôle : réactions à chaud, pièces à produire, erreurs à éviter.

Les suites du contrôle

- Avis de résultat,





- Observations de l'opérateur,
- Taxation,
- Pénalités,
- Intérêts,
- Prescription.

Les voies de règlement

- Régularisation,
- Transaction,
- Réclamation préalable,
- Contentieux juridictionnel : critères de choix, délais, chances de succès.

Cas pratique n° 2 :

- QCM final et synthèse
- Construction d'une stratégie de contestation à partir d'un dossier de manquants,
- QCM de validation des acquis,
- Fiches réflexes.

Questions-réponses.

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Idéalement avoir des connaissances en matière de réglementation accises ou avoir suivi l'une des formations de l'ODASCE sur "La Réglementation douanière sur les alcools".

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.

Annexes : fiches réflexes (chronologie d'un contrôle, tableau des délais), modèles commentés (réponse à un avis de résultat, réclamation).



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.